



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENTS CA28 0064-3 ET CA28 0077

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 1^{er} novembre 2022, les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT CA28 0064-3**
Règlement modifiant le règlement sur les nuisances
- **RÈGLEMENT CA28 0077**
Règlement relatif au déneigement des terrains par des entrepreneurs

Ces règlements peuvent être consultés à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève**

Le 8 novembre 2022

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza